Mairie de
SAINT FERREOL D'AUROURE
Commune de Loire Semène

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

***Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves SERRANO*, Maire**

Nombres de membres : 19 **Nombre de présents : 14** **Date de la convocation :** **13 février 2012** **Date d'affichage :** 13 février 2012	Présents : SERRANO Yves – Claude ALEXANDRE - BARD Georges - Christiane DEFLASSIEUX – Laurence DESGEORGES – DEVILLE Florian – Isabelle FAYET - GOUDARD Joseph – GOUDARD Sabine – GRAIL Henri – LAURENT Sébastien – Annick PETRE ROSIAK André – Michel TIXIER
	Pouvoirs : Aline LANIEL avait donné pouvoir à Annick PETRE – Thierry BLANCHARD qui avait donné pouvoir à Henri GRAIL –
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	**Secrétaire :** Sébastien LAURENT
	ABSENTS : Lionel LEGAT – Jean- Paul AULAGNIER – Béatrice LAMBERT - Aline LANIEL – Thierry BLANCHARD

N° 12-02-01 - Communauté de Communes Loire-Semène – Convention de coopération concernant la gestion du stade de foot en pelouse synthétique – autorisation de signature

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Loire-Semène nous a transmis, pour approbation et signature, la convention de coopération pour la gestion de notre nouveau stade de foot.

Celle-ci expose que la commune devra assurer la gestion courante dans les conditions suivantes :

respect de la procédure du carnet d'entretien du fabricant
interdiction de déneiger
limiter l'accès aux engins en respectant les prescriptions du fabricant
brosser régulièrement le terrain et recharger en gomme les points de pénalty
dépolluer et décompacter le terrain autant que nécessaire
rabattre les cages à 7 à la fin de chaque utilisation
faire vérifier tous les deux ans les cages de but par un bureau de contrôle agréé
établir un règlement intérieur

mettre en place un registre où seront notifiés tous les entretiens et interventions, les vérifications et les contrôles de l'équipement

installer un panneau d'information des consignes à respecter aux 4 coins de l'enceinte du terrain et sur le portail d'accès principal

interdire l'atterrissage ou l'approche d'engins heliportés sur le terrain

Faute de respect des consignes précitées, la communauté de communes pourrait interdire l'utilisation du complexe.

Il est aussi fait mention que la commune devra prendre en charge l'entretien courant le l'équipement, les réparations liées à l'utilisation de l'équipement ainsi que le remplacement des éléments dus à l'usure de ces derniers.

De même, la commune prendra en charge les dépenses d'éclairage et d'entretien ainsi qu'en général toutes les charges d'exploitation. Elle devra assurer les responsabilités liées à l'occupation de l'équipement

La communauté, quant à elle, prendra à son compte toutes les taxes et impôts afférents aux équipements.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention précitée.

VOTE : 14 POUR – 2 ABSTENTIONS sur 16 VOTANTS

N° 12-02-02 – Budget communal – ouverture de crédits au chapitre 20 et 21

Monsieur le Maire expose que les crédits ouverts au budget 2011 au chapitre 20 et 21 n'ont pas permis de régler des dépenses car leurs montants étaient insuffisants. Il s'agit notamment de dépenses d'extension et d'enfouissement de réseau d'éclairage public et télécom ainsi que les plaques et plaquettes pour l'inscription des noms des personnes inhummées dans notre columbarium.

Afin de pouvoir régler les factures correspondantes dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire propose d'inscrire les montants suivants au budget primitif 2012 :

N° Chapitre / article	***montant***
Section investissement dépenses	
20/204158	12300,00
20/20417	750,00
21/21318	7100,00
21/2188	8700,00
21/2151	1850,00
21/2138	5200,00

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à inscrire les montants susvisés au BP 2012.

VOTE : 15 voix POUR – 1 ABSTENTION sur 16 VOTANTS

N° 12-02-03 – Columbarium – fixation des prix des plaques et plaquettes d'inscription des noms des personnes inhummées

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la fourniture aux familles qui déposent une urne dans les cases du columbarium une plaque par urne qui sera fixée sur la porte de la case.

Les noms prénoms, date de naissance et de décès des personnes seront gravés sur ces plaques. Dans un soucis d'uniformité, les plaques sont toutes identiques, fournies par la commune et installées par les agents communaux.

Le coût d'une plaque est de 62,20 €

De même, la loi exige que les noms des personnes décédées dont les cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir doivent être portées sur le livre du souvenir. Des plaquettes sont donc nécessaires et, dans le même soucis que pour les plaques, doivent être identiques et fournies par la municipalité.

Le coût d'une plaquette est de 33,50 €

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des plaques et plaquettes pour le columbarium tels que présentés

VOTE : 15 voix POUR – 1 ABSTENTION sur 16 VOTANTS

N° 12-02-04 – Programme d'investissement 2012 – aurotisation de demande de subventions

Monsieur le Maire expose que la commune a décidé la réalisation de travaux de voirie dont les montants sont les suivants :

chemin des Rosiers : 45000 € HT
La Côte : 14 000 € HT
Parking Mairie : 50 000 € HT

Ces travaux de grosses réparations de voiries communales pourraient être subventionnés au titre de la DETR ainsi que du CG2D à un taux de 20 à 40 % du montant Hors Taxes des travaux

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter les subventions susmentionnées

VOTE : 15 voix POUR – 1 ABSTENTION – sur 16 VOTANTS

N° 12-02-05 – Mise aux normes de la Mairie – Autorisation de signature de l'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie doit connaître des travaux de mise en conformité accessibilité aux personnes à mobilité réduite avant le 1er janvier 2015. Ces travaux nécessitent l'installation de l'accueil au rez-de-chaussée du bâtiment. Des travaux de chauffage, de cloisonnement, d'électricité, d'isolation et des créations d'ouvertures sont à prévoir.

De ce fait, de par la nature des travaux, une déclaration préalable ou un permis d'aménager devra être déposé.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le dossier de demande.

VOTE : 15 voix POUR – 1 ABSTENTION sur 16 VOTANTS

12-02-06 – Parking de la Boisselière – Acquisition à l'euro symbolique

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réalisation du complexe immobilier de la Boisselière, il avait été convenu avec le promoteur (SCI Saint FERREOL dont le gérant est Monsieur ODE, domicilié « la Capucine » 331 chemin de la Capucine à LAGNES (84800) que le parking situé sur la rue Mathieu Pichon et cadastré (à l'époque) section AI n° 64 serait cédé à la commune pour l'euro symbolique.

Lors de la cession de tous les biens aux divers co-propriétaires, l'étude notariale a omis de transférer cette parcelle à la commune. De ce fait, il convient de lancer à nouveau la procédure, mais du fait du changement de références cadastrales et de surfaces, une nouvelle délibération est obligatoire.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à engager l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AI n° 362 d'une superficie de 313 m² et d'une manière plus générale, de l'autoriser à signer tout document necessaire à l'acquisition précitée.

VOTE : 15 voix POUR – 1 ABSTENTION sur 16 VOTANTS

N° 12-02-07 – Modification du tableau des effectifs communaux

Monsieur le Maire rappelle que 4 agents travaillent actuellement au service administratif de la Mairie pour un équivalent temps plein de 3,30.

Or Nadine FALCON a demandé que lui soit accordé un travail à temps partiel à 80% à compter du 1er janvier 2012, et l'accroissement de la population depuis ces dernières années a conduit la commune à réaliser toujours plus d'actes : d'état civil – d'urbanisme – de gestion financière.

De ce fait, il conviendrait de prévoir la création d'un emploi à temps non complet 50% (17h30 par semaine) ce qui porterait au final l'équivalent temps plein à 3,60.

Ce recrutement pourrait intervenir à compter du 1er avril 2012 au grade d'adjoint administratif (1er grade de la filière administrative)

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à effectuer la modification du tableau des effectifs suivante :

Désignation du grade et du cadre d'emploi	***Effectifs au 1er mai 2011***	***Effectifs au 1er avril 2012***
Rédacteur principal	2	2
Rédacteur chef	1	1
Technicien territorial	1	1
Agent de Maîtrise	1	1
ATSEM 1ère classe	2	2
Adjoint technique 2ème classe	6	6
Adjoint Administratif 2ème classe	1	2
TOTAL	14	15

VOTE : 13 voix POUR – 3 ABSTENTIONS sur 16 VOTANTS

N° 12-02-08 - Ecoles - Demande de subvention au titre de l'école numérique

Monsieur le Maire expose que la commune pourrait prétendre, au titre de la DETR, de subventions pour équipement d'ordinateurs ou de tableau blanc numérique dans les écoles de la commune.

Ces équipements pourraient être subventionnés à hauteur de 50% du montant HT de la dépense.

Compte tenu du fait que nos écoles manquent d'équipements de ce type et que les nouvelles technologies sont de plus en plus sollicitées dans l'enseignement aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter cette subvention pour l'acquisition d'ordinateurs et de tableau blanc numérique pour l'école publique et l'école privée

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter la subvention précitée

VOTE : 10 voix POUR – 5 ABSTENTIONS – 1 CONTRE sur 16 votants

N° 12-02-09 – Motion pour la réhabilitation du barrage des Plats - autorisation

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique sur l'éventualité de réhabilitation du barrage des Plats est actuellement en cours sur notre territoire.

De ce fait, il souhaite que le Conseil Municipal se positionne sur ce sujet. Il propose de voter la motion qui suit afin de la faire porter au registre d'enquête en cours.

Voici la motion proposée :

« le barrage des Plats, sur la commune de SAINT-GENEST MALIFAUX, était, il y a quelques années l'unique ressource en eau du syndicat des eaux de la Semène dont notre commune est membre.

Devant le danger de n'avoir qu'une seule ressource pour desservir en eau potable 15 communes, il a été décidé par le syndicat la création d'une seconde ressource en installant des pompes au Chambon Feugerolles au lieudit « Lerbret ».

Lorsque les dégâts ont été constatés sur le barrage et que celui-ci a été vidé, le syndicat s'est à nouveau trouvé face à un danger : n'avoir qu'une seule ressource. Le danger était bien réel puisque les pompes étant défaillantes à Lerbret, notre territoire a plusieurs fois manqué d'eau, seul le fait d'avoir quelques réservoirs bien plein nous a sauvé de la catastrophe.

Il faut savoir que si la ville de SAINT-ETIENNE peut avoir une autonomie de 10 jours en cas de panne, nous n'avons, nous que quelques heures...

De même, le SYMPAE, la ville d'Aurec et le Syndicat des Eaux de la Semène étant raccordés sur la même conduite d'adduction, la conduite forcée du Lignon, la rupture de cette ressource aurait un caractère catastrophique pour tout l'Est de notre département.

De ce fait, il nous paraît indispensable de réhabiliter cet équipement au plus vite.

Il ne s'agit pas là de construire un nouveau barrage, mais bien de remettre en fonctionnement un équipement déjà intégré dans son territoire, notamment par la faune et par la flore, sans oublier les habitants de tout le secteur.

Enfin, si la réhabilitation de ce barrage n'était pas confirmée, le Syndicat des Eaux de la Semène et les communes membres qu'il représente, se verraient dans l'obligation de mettre en

demeure notre Préfet de trouver une autre solution pour équiper et sécuriser notre territoire d'une seconde ressource en eau potable.

C'est pourquoi le conseil municipal de la commune de SAINT-FERREOL D'AUROURE dépose cette motion POUR la réhabilitation du barrage des Plats »

Monsieur le Maire propose d'accepter la déposition de cette motion sur la réhabilitation du barrage des Plats.

VOTE : 15 voix POUR – 1 ABSTENTION sur 16 VOTANTS